



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Information & Communication
Service de la statistique d'asile

3003 Berne-Wabern, le 9 juillet 2010



Statistique en matière d'asile

2^{ème} trimestre 2010

Synthèse

Légère baisse du nombre de demandes d'asile au second trimestre 2010 par rapport au trimestre précédent

3544 demandes d'asile ont été déposées au second trimestre 2010, soit 156 de moins (- 4,2 %) qu'au trimestre précédent (3700). Le principal pays de provenance au cours du second trimestre a été, une nouvelle fois, le Nigéria (421 demandes d'asile). Durant la même période, 5473 demandes d'asile ont été traitées en première instance et 968 requérants se sont vu accorder l'asile. Le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié a ainsi atteint 18,7 %. Sur l'ensemble du premier semestre 2010, 3935 personnes ont quitté le territoire suisse par la voie aérienne lors d'un départ contrôlé.

Demandes d'asile et pays de provenance

3544 demandes d'asile, soit 156 de moins qu'au trimestre précédent, ont été déposées au second trimestre 2010 (- 4,2 %). Le nombre des demandes déposées entre début avril et fin juin 2010 se situe toutefois 2,6 % au-dessus (+ 90 demandes) de celui du même trimestre de l'année 2009. Une comparaison effectuée sur les 17 derniers mois fait apparaître une certaine stabilité du nombre des demandes déposées en Suisse. Sur l'ensemble de cette période, en effet, le nombre de demandes d'asile déposées chaque mois a toujours oscillé aux alentours de 1200 +/- 150.

Le principal pays de provenance au cours de la période sous revue a une nouvelle fois été le Nigéria avec 421 demandes d'asile, soit 13 de plus qu'au trimestre précédent (+ 3,2 %). Le nombre des demandes d'asile déposées par des ressortissants nigériens se situe à un niveau toujours aussi élevé. Rien ne présage actuellement un retournement de cette tendance. L'Erythrée arrive en deuxième position avec 403 demandes (+ 75 demandes, + 22,9 %). La Serbie occupe la troisième place avec 278 demandes (+ 151 demandes, + 118,9 %). Cette hausse est imputable pour le trois quarts à des personnes de l'ethnie des Roms. Leur principale région de provenance est Vranje, dans le Sud de la Serbie. Un grand nombre de ces personnes ont profité, au printemps, de la possibilité qui leur était offerte d'entrer sans visa dans l'espace Schengen pour fuir la mauvaise situation économique qui sévit dans le Sud de la Serbie. Plusieurs autres pays européens ont d'ailleurs enregistré une hausse encore beaucoup plus nette des demandes d'asile déposées par des ressortissants serbes. Grâce, notamment, à la coopération des autorités locales, leur nombre a cependant nettement reculé depuis lors.

Le Sri Lanka figure au quatrième rang avec 229 demandes (- 15 demandes, - 6,71 %). Vient ensuite la Géorgie avec 176 demandes (+ 14 demandes, + 8,6 %), l'Irak avec 172 demandes (- 3 demandes, - 1,7 %), l'Afghanistan avec 150 demandes (- 12 demandes, - 7,4 %) et le Kosovo avec 140 demandes (sans changement). Font également partie des principaux pays de provenance la Turquie et la République populaire de Chine. Le nombre de demandes d'asile déposées par des ressortissants macédoniens a baissé de 205 unités par rapport au trimestre précédent, à 47 demandes (- 81,3 %), dont 34 au seul mois d'avril. Les mesures prises après la hausse des demandes d'asile constatée en février – décisions rapides et réduction de l'aide au retour, de même que coopération totale des autorités macédoniennes lors de l'exécution des retours – sont les principaux facteurs de ce recul.

Au second trimestre 2010, 44,4 % des requérants d'asile provenaient d'Afrique, 17,6 % du Proche et du Moyen-Orient ainsi que de la Turquie, 14,4 % du Sud-est de l'Europe, 9,1 % des Etats de la CEI, 7,7 % du sous-continent indien et 6,9 % du reste du monde.

Cas réglés et effectif en processus de décision d'asile

Au cours du second trimestre 2010, 5473 demandes d'asile, soit 22,6 % de moins qu'au trimestre précédent (- 1602), ont abouti à une décision de première instance. Ce recul s'explique par l'arrêt de principe du Tribunal administratif fédéral du 2 février 2010, en vertu duquel, au trimestre précédent, un grand nombre de décisions de non-entrée en matière (NEM) déjà rédigées et comptabilisées, mais non encore notifiées, ayant trait à des cas Dublin ont dû être retirées au début février et adaptées en conséquence, puis comptabilisées une nouvelle fois.

Au second semestre 2010, 2211 cas ont donné lieu à NEM, 1998 à une décision négative, 968 à l'octroi de l'asile et 296 sont devenues sans objet et ont été classées. Les demandes d'asile sur lesquelles l'Office fédéral des migrations n'entre pas en matière sont traitées en priorité. Il en va de même des demandes émanant de personnes dont le transfert vers un Etat Dublin est envisagé.

Au second trimestre 2010, le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié (octroi de l'asile) était de 18,7 %, c'est-à-dire légèrement supérieur à celui enregistré au cours de la même période de 2009 (15,8 %). L'augmentation du taux de reconnaissance s'explique, entre autres, par le traitement d'un nombre plus élevé de demandes en suspens déposées par des ressortissants érythréens, qui remplissent en règle générale les conditions nécessaires pour obtenir la qualité de réfugié. Entre le premier et le second trimestre de l'année 2010, l'effectif en cours de décision (demandes d'asile en suspens en première instance) a pu être ramené à 8212 (- 15,7 %).

Accord de Dublin

L'accord d'association à Dublin définit quel Etat est chargé de traiter une demande d'asile. Il empêche qu'un requérant d'asile dont la décision négative est entrée en force ne dépose une nouvelle demande d'asile dans un autre Etat Dublin.

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2010, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 2968 personnes dont la procédure d'asile relevait, selon elles, de la compétence d'un autre Etat Dublin. Si dans 2579 cas, la demande a été acceptée, l'Etat sollicité s'étant déclaré prêt à prendre en charge la personne concernée, elle a été rejetée dans 435 cas. 1273 requérants d'asile ont d'ores et déjà pu être transférés dans l'Etat Dublin compétent.

De son côté, la Suisse a reçu 621 demandes de prise en charge d'autres Etats Dublin pendant la même période. Elle en a accepté 401 et rejeté 212 autres. 252 personnes ont déjà été transférées en Suisse.

Départs par voie aérienne

Au premier semestre 2010, 3935 personnes ont quitté le territoire suisse par la voie aérienne lors d'un départ contrôlé. Parmi elles, 68,4 % relevaient de la législation sur l'asile et 31,6 % de celle sur les étrangers.

1158 personnes (29,4 %) sont parties de manière autonome, tandis que les 2777 restantes ont été rapatriées sous contrainte (70,6 %). Dans ce dernier cas, les intéressés ont été escortés par des agents de sécurité. Pour 95 d'entre elles (3,4 %), une escorte par des agents de sécurité a été nécessaire jusque dans l'Etat de destination à bord d'un vol de ligne ou d'un vol spécial: 81 de ces personnes relevaient du domaine de l'asile et 14 de celui des étrangers. Les 2682 personnes restantes ont été escortées seulement jusqu'à l'avion par des agents de sécurité.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin juin 2009	Fin juin 2010	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	41'518	36'930	-11.1
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	18'498	12'634	-31.7
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	13'689	8'213	-40.0
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	4'809	4'421	-8.1
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	22'363	23'821	6.5
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	9'195	10'457	13.7
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	10'874	10'326	-5.0
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	1'562	2'175	39.2
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	732	863	17.9
Effectif cas spéciaux	Fin du mois	657	475	-27.7
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	0.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	552	354	-35.9
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	105	121	15.2
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	6'536	6'972	6.7
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	4'478	4'065	-9.2
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	3'824	3'454	-9.7
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	654	611	-6.6
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	649	1'866	187.5
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	245	1'356	453.5
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	404	510	26.2
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	427	574	34.4
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	982	467	-52.4
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	Fin du mois préc.	23'198	24'807	6.9
Réfugiés permis B	Fin du mois	4'370	6'519	49.2
Réfugiés permis C	Fin du mois	18'828	18'288	-2.9
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	71'252	68'709	-3.6

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

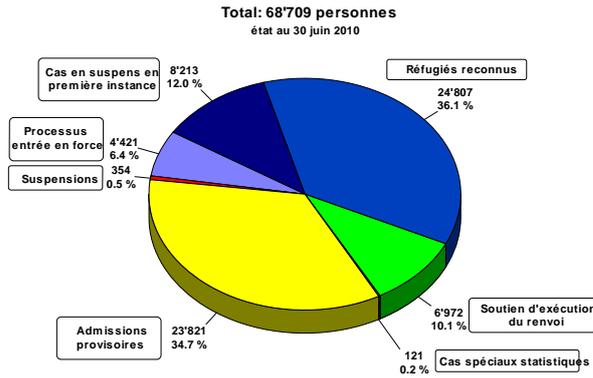
²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois de mai 2010

Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2010	Trim. 2/2010	+/- en %
		2009	2010	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	1'406	1'654	17.6
	Année	2'415	3'060	26.7
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	1'820	1'870	2.7
	Année	1'599	3'690	130.8
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	3'700	3'544	-4.2
	Année	8'392	7'244	-13.7
Cas réglés en première instance	Trimestre	7'075	5'473	-22.6
	Année	7'869	12'548	59.5
Décisions positives	Trimestre	1'145	968	-15.5
	Année	1'105	2'113	91.2
Décisions négatives	Trimestre	2'270	1'998	-12.0
	Année	2'634	4'268	62.0
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	3'263	2'211	-32.2
	Année	3'533	5'474	54.9
Radiations	Trimestre	397	296	-25.4
	Année	597	693	16.1
Dublin: Requêtes procédure out	Trimestre	1'616	1'352	-16.3
	Année	2'578	2'968	15.1
Dublin: Requêtes procédure In	Trimestre	362	259	-28.5
	Année	172	621	261.0
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	1'463	1'116	-23.7
	Année	1'722	2'579	49.8
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	259	142	-45.2
	Année	144	401	178.5
Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 34.2.d)	Trimestre	2'435	1'294	-46.9
	Année	1'167	3'729	219.5
Dublin: Transferts procédure out	Trimestre	546	727	33.2
	Année	547	1'273	132.7
Dublin: Transferts procédure in	Trimestre	156	96	-38.5
	Année	40	252	530.0
Admissions provisoires	Trimestre	1'759	1'418	-19.4
	Année	1'573	3'177	102.0
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'462	1'052	-28.0
	Année	1'309	2'514	92.1
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	297	366	23.2
	Année	264	663	151.1
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	982	1'244	26.7
	Année	2'184	2'226	1.9
Réexamens	Trimestre	275	375	36.4
	Année	563	650	15.5
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	298	317	6.4
	Année	530	615	16.0
Révocations et extinctions asile	Trimestre	446	330	-26.0
	Année	933	776	-16.8
Cas de rigueur: Demandes	Trimestre	639	741	16.0
	Année	1'674	1'380	-17.6
Cas de rigueur: Approbations	Trimestre	757	715	-5.5
	Année	1'568	1'472	-6.1
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	666	653	-2.0
	Année	1'308	1'319	0.8
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile pendante	Trimestre	19	4	-78.9
	Année	63	23	-63.5
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile close	Trimestre	72	58	-19.4
	Année	197	130	-34.0

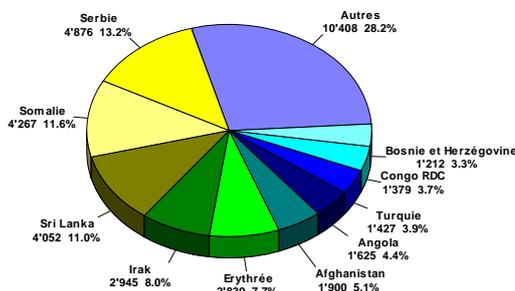
Règlements et sorties du processus asile	Trimestre	5'166	6'223	20.5
	Année	8'103	11'389	40.6
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	Trimestre	2'030	1'906	-6.1
	Année	2'961	3'936	32.9
Départs après décision d'asile	Trimestre	1'388	1'436	3.5
	Année	3'282	2'824	-14.0
Autres sorties du processus asile	Trimestre	1'748	2'881	64.8
	Année	1'860	4'629	148.9
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	1'292	1'072	-17.0
	Année	2'997	2'364	-21.1
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	250	178	-28.8
	Année	611	428	-30.0
Documents obtenus	Trimestre	935	671	-28.2
	Année	1'835	1'606	-12.5
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	Trimestre	2'407	2'733	13.5
	Année	4'824	5'140	6.6
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	538	482	-10.4
	Année	801	1'020	27.3
Renvois pays d'origine	Trimestre	696	662	-4.9
	Année	1'686	1'358	-19.5
Renvois pays tiers	Trimestre	76	72	-5.3
	Année	144	148	2.8
Départs non-contrôlés et autres sorties	Trimestre	1'097	1'517	38.3
	Année	2'193	2'614	19.2

Effectifs



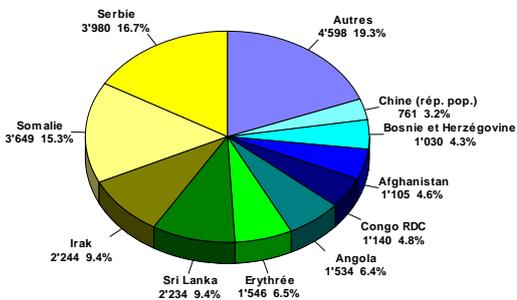
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts

Total: 36'930 personnes
état au 30 juin 2010



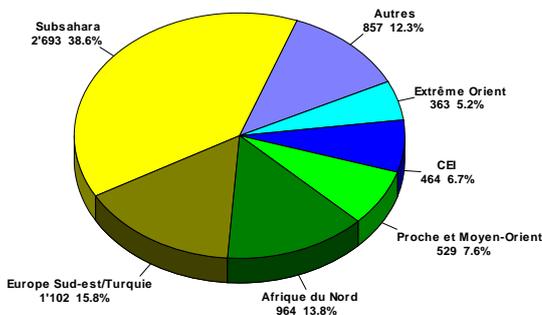
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance

Total: 23'821 personnes
état au 30 juin 2010

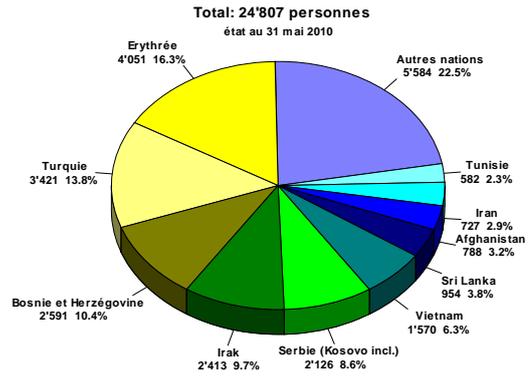


Admissions provisoires: pays de provenance

Total: 6'972 personnes
état au 30 juin 2010

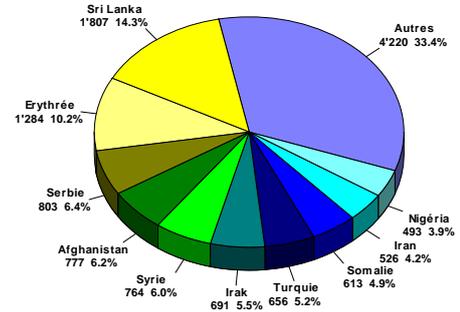


Soutiens à l'exécution du renvoi: régions



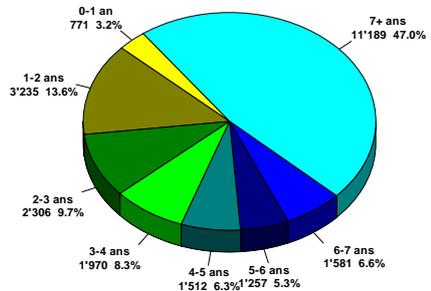
Réfugiés reconnus: pays de provenance

Total: 12'634 personnes
état au 30 juin 2010



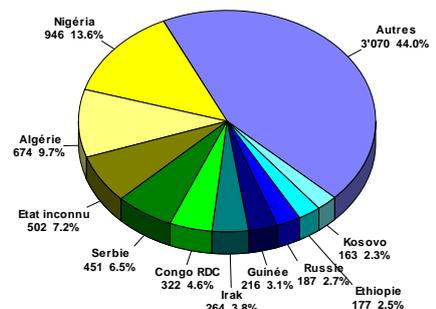
Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

Total: 23'821 personnes
état au 30 juin 2010



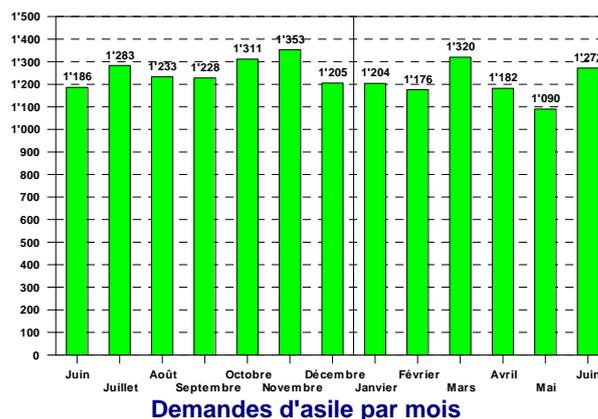
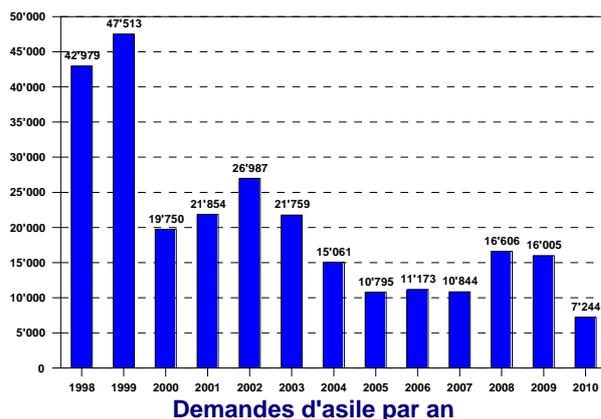
Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

Total: 6'972 personnes
état au 30 juin 2010

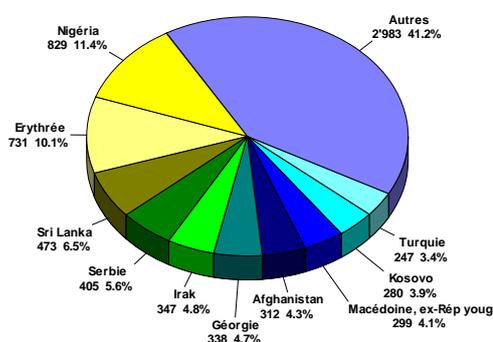


Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

Demandes d'asile



Total des demandes: 7'244
du 1.1. au 30.6.2010

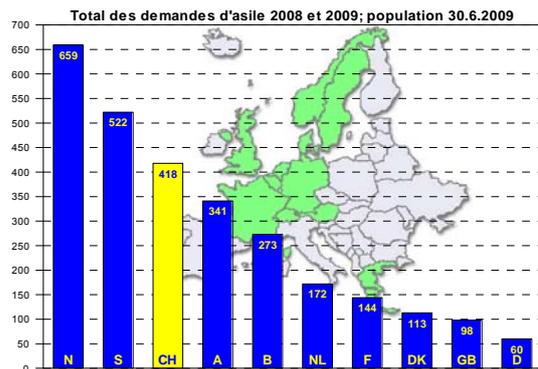


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

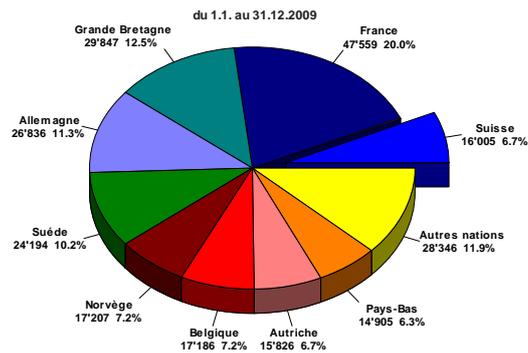
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 2ème trimestre 2010	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à juin 2010	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Nigéria	421	11.9	13	3.2	829	11.4	-11	-1.3
2	Erythrée	403	11.4	75	22.9	731	10.1	-315	-30.1
3	Serbie	278	7.8	151	118.9	405	5.6	27	7.1
4	Sri Lanka	229	6.5	-15	-6.1	473	6.5	-387	-45.0
5	Géorgie	176	5.0	14	8.6	338	4.7	81	31.5
6	Iraq	172	4.9	-3	-1.7	347	4.8	-189	-35.3
7	Afghanistan	150	4.2	-12	-7.4	312	4.3	-9	-2.8
8	Kosovo	140	4.0	0	0.0	280	3.9	-84	-23.1
9	Turquie	114	3.2	-19	-14.3	247	3.4	-4	-1.6
10	Chine (rép. pop.)	90	2.5	3	3.4	177	2.4	2	1.1
	Autres	1'371	38.7	-363	-20.9	3'105	42.9	-259	-7.7
	Total	3'544	100.0	-156	-4.2	7'244	100.0	-1'148	-13.7

Demandes d'asile en comparaison internationale

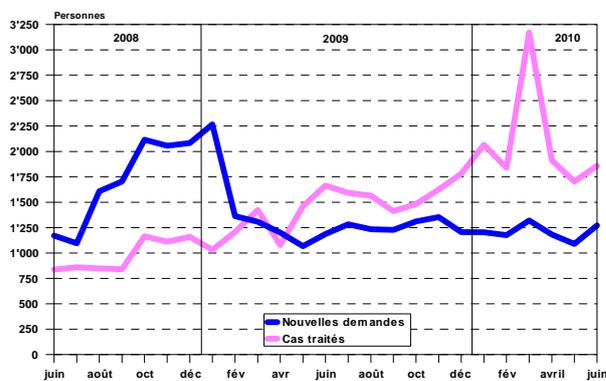


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants

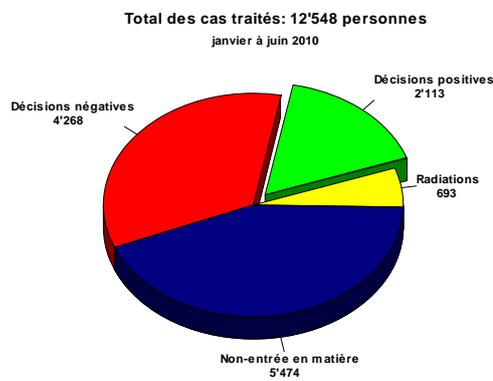


Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG

Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance

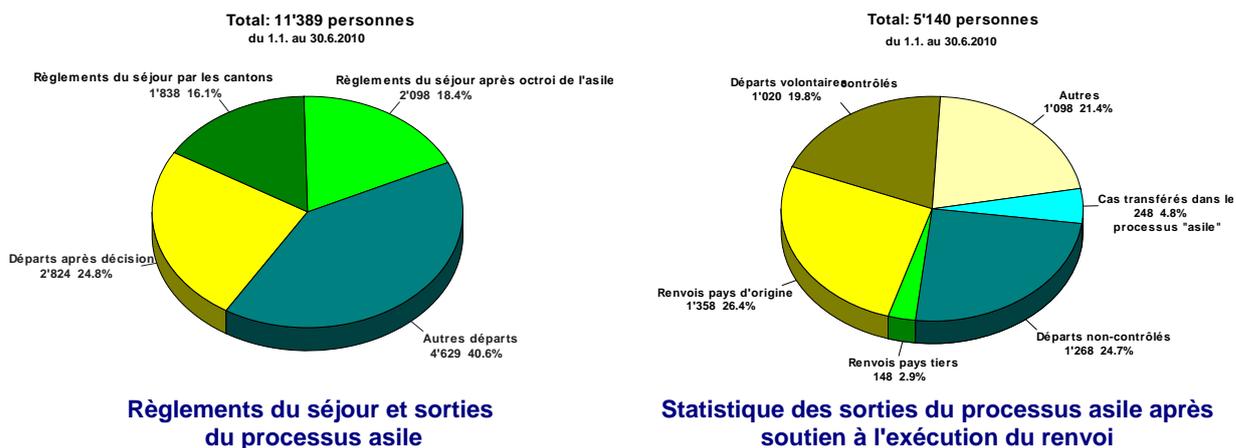
Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 2ème trimestre 2010	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à juin 2010	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	968	17.7	-177	-15.5	2'113	16.8	1'008	91.2
taux moyen de reconnaissance	18.7	-	17.1	-	17.8	-	15.2	-
Décisions négatives	1'998	36.5	-272	-12.0	4'268	34.0	1'634	62.0
Non-entrées en matière (NEM)	2'211	40.4	-1'052	-32.2	5'474	43.6	1'941	54.9
Radiations	296	5.4	-101	-25.4	693	5.5	96	16.1
Total	5'473	100.0	-1'602	-22.6	12'548	100.0	4'679	59.5
Demandses en suspens	8'213	-	-1'530	-15.7	8'213	-	-5'476	-40.0

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 2ème trimestre 2010	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à juin 2010	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	1'244	262	26.7	2'226	42	1.9
Révocations et extinctions asile	330	-116	-26.0	776	-157	-16.8

Règlements du séjour et sorties du processus asile



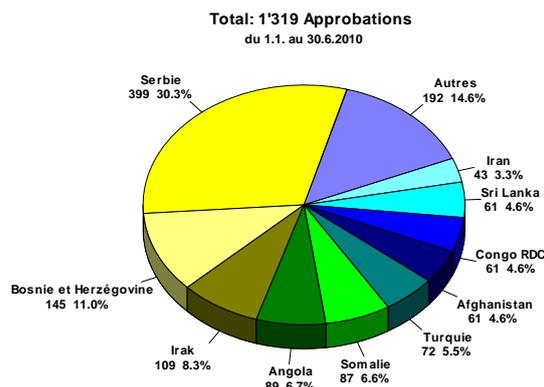
Règlements du séjour

	Règlements 2ème trimestre 2010	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2010	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	954	-190	-16.6	2'098	994	90.0
Admissions provisoires	1'418	-341	-19.4	3'177	1'604	102.0
AP LAsi et LEtr	1'052	-410	-28.0	2'514	1'205	92.1
AP avec qualité de réfugié	366	69	23.2	663	399	151.1
Règlements de police des étrangers ¹⁾	151	77	104.1	225	12	5.6
Règlements cas de rigueur ²⁾	661	-19	-2.8	1'341	-49	-3.5
Autres règlements	140	8	6.1	272	18	7.1
Total	3'324	-465	-12.3	7'113	2'579	56.9

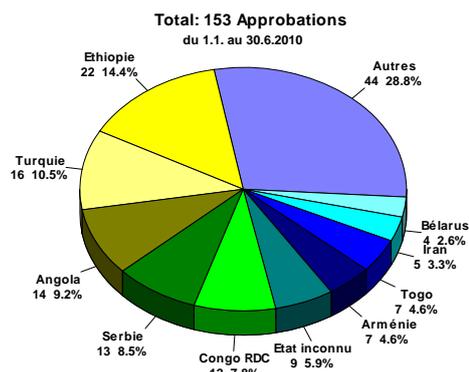
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



Cas de rigueur prononcés Selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités



Cas de rigueur prononcés Selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités

	Règlements 2ème tri- mestre 2010	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2010	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	653	-13	-2.0	1'319	11	0.8
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	62	-29	-31.9	153	-107	-41.2
procédure d'asile pendante	4	-15	-78.9	23	-40	-63.5
procédure d'asile close	58	-14	-19.4	130	-67	-34.0
Total	715	-42	-5.5	1'472	-96	-6.1

Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile par nation

	Nationalité	Règl. et sorties 2ème tri- mestre 2010	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règl. et sorties de janv. à juin 2010	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Erythrée	855	13.7	-41	-4.6	1'751	15.4	952	119.1
2	Nigéria	694	11.2	264	61.4	1'124	9.9	374	49.9
3	Serbie	603	9.7	194	47.4	1'012	8.9	34	3.5
4	Iraq	360	5.8	24	7.1	696	6.1	70	11.2
5	Somalie	268	4.3	66	32.7	470	4.1	-11	-2.3
6	Géorgie	249	4.0	78	45.6	420	3.7	89	26.9
7	Turquie	227	3.6	16	7.6	438	3.8	23	5.5
8	Kosovo	218	3.5	40	22.5	396	3.5	202	104.1
9	Russie	199	3.2	71	55.5	327	2.9	215	192.0
10	Bosnie et Hérzegovine	197	3.2	20	11.3	374	3.3	134	55.8
	Autres	2'353	37.8	325	16.0	4'381	38.5	1'204	37.9
	Total	6'223	100.0	1'057	20.5	11'389	100.0	3'286	40.6

Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi par nation

	Nationalité	Sorties 2ème tri- mestre 2010	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à juin 2010	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Nigéria	340	12.4	14	4.3	666	13.0	273	69.5
2	Serbie	242	8.9	-30	-11.0	514	10.0	-99	-16.2
3	Kosovo	153	5.6	47	44.3	259	5.0	143	123.3
4	Iraq	137	5.0	45	48.9	229	4.5	63	38.0
5	Géorgie	112	4.1	34	43.6	190	3.7	-48	-20.2
6	Macédoine ex-Rép.youg.	105	3.8	-53	-33.5	263	5.1	207	369.6
7	Etat inconnu	98	3.6	19	24.1	177	3.4	-17	-8.8
8	Algérie	90	3.3	30	50.0	150	2.9	-75	-33.3
9	Erythrée	77	2.8	48	165.5	106	2.1	82	341.7
10	Guinée	73	2.7	17	30.4	129	2.5	17	15.2
	Autres	1'306	47.8	155	13.5	2'457	47.8	-230	-8.6
	Total	2'733	100.0	326	13.5	5'140	100.0	316	6.6

Le Kosovo n'est saisi séparément dans SYMIC que depuis le mois d'octobre 2008. Les corrections sont effectuées progressivement si bien que de nombreuses personnes sont comptabilisées sous la Serbie. Pour des raisons techniques, il n'est donc pas possible actuellement de faire une distinction.

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique asile.